

3. Les vieux câbles électriques inutilisables retirés des tubes, etc., sont enlevés aux frais de l'entrepreneur général et deviennent sa propriété.

ACHATS D'AUTOMOBILES PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA À CUMBERLAND (N.-É.)

Question n° 953—M. Armstrong:

Combien de voitures automobiles la Gendarmerie royale de Cumberland a-t-elle achetées du 1^{er} avril 1962 au 31 mars 1963 et a) de quelles sociétés les a-t-elle achetées. b) à combien s'élevait l'offre la plus basse, c) celle-ci avait-elle été faite par le soumissionnaire choisi et d) à quelles autres entreprises a-t-on demandé de présenter des offres dans chaque cas?

L'hon. M. Favreau: Une voiture automobile.
a) *MacIntosh Motors Ltd.*, Parrsboro (N.-É.).
b) \$1,034.95.
c) Oui.
d) *Cameron and Wilson Ltd.*, Parrsboro (N.-É.); *Sargen's Garage*, Parrsboro (N.-É.).

***IMPRIMERIE NATIONALE ET TRANSFERTS MINISTÉRIELS**

Question n° 971—M. Pascoe:

1. Quels changements ou transferts interministériels ont eu lieu depuis le 1^{er} mai 1963, en ce qui concerne l'imprimerie nationale, et à quelles dates?

2. Ces changements se sont-ils opérés en vertu d'un décret du Conseil et, dans l'affirmative, chacun d'eux a-t-il été publié dans la *Gazette du Canada*?

L'hon. M. Drury: En ce qui concerne les ministères de l'Industrie et de la Production de défense:

1. Par le décret du conseil C.P. 1963-1130, en date du 25 juillet 1963, ont été transmis au ministre de l'Industrie les pouvoirs, responsabilités et fonctions que détenait le secrétaire d'État du Canada aux termes de la loi sur les impressions et la papeterie publiques.

Par le décret du conseil C.P. 1963-1254, en date du 21 août 1963, ont été transmis au ministre de la Production de défense la direction et la surveillance des services suivants du Département des impressions et de la papeterie publiques: la direction de l'approvisionnement, des achats et des magasins, la direction de la production, la direction des impressions confiées aux imprimeries commerciales et les services auxiliaires du secrétaire du Département, la direction des services administratifs et la direction des services financiers.

Par le décret du conseil C.P. 1963-1450, en date du 3 octobre 1963, ont été transmis au ministre de la Production de défense au Département des impressions et de la papeterie publiques la charge de l'approvisionnement pour l'impression des livres et des publications.

Par le décret du conseil C.P. 1964-156, en date du 3 février 1964, ont été transmis au secrétaire d'État du Canada les pouvoirs, res-

[L'hon. M. Deschatelets.]

ponsabilités et fonctions du ministre de l'Industrie se rattachant au Département des impressions et de la papeterie publiques.

2. Oui, ces changements et ces transferts ont été effectués sous l'autorité de décrets du conseil. Règle générale, ces décrets du conseil ne sont pas publiés dans la *Gazette du Canada*.

DEMANDE DE PRÊTS MUNICIPAUX

Question n° 979—M. Armstrong:

En vertu des dispositions de la loi sur le développement et les prêts municipaux, le gouvernement a-t-il reçu des demandes de la part de municipalités de la Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, de quelles municipalités s'agit-il?

M. Benson: Nous avons reçu deux demandes: a) de la *Caledonia Power and Water Board*, de Glace Bay, au sujet d'un prêt de \$160,734 et b) de la ville d'Amherst et du comté de Cumberland, au sujet d'un prêt de \$555,003.

DÉCISION TARIFAIRE À L'ÉGARD DU «FIL LAMINÉ À FROID»

Question n° 986—M. Irvine:

1. A la suite de certaines observations faites par des membres de l'industrie des alliages d'acier au mois de novembre 1963, la Commission du tarif est-elle parvenue à une décision au sujet du «fil laminé à froid» et, dans l'affirmative, quelle a été sa décision?

2. Sinon, quand sera prise une décision et quand en fera-t-on rapport?

M. Benson: 1. La Commission du tarif n'a pas encore fait parvenir au ministre des Finances son rapport sur le fil métallique et ses produits.

2. Le rapport de la commission ne sera vraisemblablement prêt que vers la fin de l'année.

(Texte)

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DIVERS PAYS À L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1967

Question n° 991—M. Latulippe:

1. Quels sont les noms des commissaires représentant les divers pays qui ont accepté de participer à l'Exposition 1967?

2. Combien de ces commissaires ont déjà visité les terrains de l'Exposition?

Réponse: 1. A date, les Pays-Bas et la Belgique ont nommé leur commissaire général de section en vue de leur participation à l'Exposition universelle de 1967. Ce sont: H. E. Simon Hendrik Visser, M. Jan Albert Goris.

Le gouvernement du Canada a nommé M. Leslie H. Brown au poste de commissaire général en vue de la participation du gouvernement canadien.

2. Ces trois personnes ont déjà visité les terrains de l'Exposition.